



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Réunion sur la création du Sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité (SMO/SG) du Groupe de planification et de mise en œuvre du système d'aviation de la région Afrique - océan Indien (AASPG), Nairobi, Kenya*24-25 avril 2025*

Point 5 de l'ordre du jour - Examen des faits nouveaux concernant le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) de l'OACI, le Plan régional AFI de sécurité de l'aviation (RASP-AFI), et les préoccupations significatives de sécurité de la région AFI.

5.1 Examen des faits nouveaux concernant le GASP et le RASP-AFI*(Note présentée par le Secrétariat)*

| RÉSUMÉ |
|--|
| <p>La présente note de travail passe en revue les faits survenus récemment concernant le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et le Plan régional de sécurité de l'aviation de la Région AFI (RASP-AFI).</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3 de la présente note de travail.</p> |
| <p>RÉFÉRENCE(S) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Doc 10004 de l'OACI - <i>Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde</i>• RASP-AFI, édition 2023-2025• Manuel de procédures de l'AASPG |
| <p>Objectif (s) stratégiques connexe(s) de l'OACI : La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique <i>Sécurité</i> de l'OACI.</p> |

1. INTRODUCTION

- 1.1. Le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP, Doc 1004 de l'OACI) présente la stratégie mondiale pour l'amélioration continue de la sécurité de l'aviation. Le GASP est le document de planification générale sur la base duquel les plans régionaux et nationaux pour la sécurité de l'aviation sont élaborés et mis en œuvre. Il comporte un cycle triennal durant lequel le document est évalué et actualisé pour le cycle ultérieur, afin d'assurer qu'il reste pertinent pour la communauté aéronautique.
- 1.2. Actuellement, l'édition 2023(2025 du GASP est évalué par le Groupe d'étude du GASP(GASP-SG) en vue de son alignement sur les tendances actuelles et futures de la sécurité de l'aviation pour le prochain triennat (édition 2026-2028 du GASP). Dans la même veine, l'édition 2023-2025 du RASP-AFI sera examiné par le Sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité (SMO-SG) du Groupe de planification et de mise en œuvre du système d'aviation de la région Afrique-océan Indien (AASPG) afin

de l'aligner sur l'édition 2026-2028 du GASP, après approbation de cette dernière par le Conseil de l'OACI.

2. ANALYSE

- 2.1. Le GASP est élaboré et révisé grâce aux efforts du Groupe d'étude du GASP –GASP-SG), un groupe d'experts établi par l'OACI réunissant les organismes de réglementation et l'industrie, afin d'assurer que le Plan et son contenu reflètent les besoins de la communauté aéronautique aux niveaux international, régional et national.
- 2.2. Conformément à l'Objectif stratégique *Sécurité* de l'OACI, l'édition 2026-2028 du GASP recense les questions de sécurité mondiales et fixe des objectifs et des cibles de sécurité pour le triennat, sur la base desquels les plans régionaux de sécurité de l'aviation (RASP) et les plans nationaux de sécurité de l'aviation (PNSA) devraient être élaborés et mis en œuvre. Le GASP fournit un cadre de collaboration aux États, aux régions et à l'industrie pour la gestion des risques de sécurité opérationnelle et des défis organisationnels, à travers leurs RASP et leurs PNSA respectifs.
- 2.3. Dans le cadre des préparatifs de la quatorzième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/14), l'OACI a mené une enquête au moyen d'un questionnaire en ligne sur la mise à jour du GASP. Le questionnaire a donné aux principales parties prenantes l'occasion de formuler des observations spécifiques sur l'édition 2023-2025 du GASP et de faire des suggestions pour l'édition 2026-2028, et pour la mise à jour des éléments indicatifs afin de soutenir la mise en œuvre des RASP et des PNSA. Les questions de sécurité mondiales proposées pour l'édition 2026-2028 du GASP, ainsi qu'une proposition visant à actualiser les objectifs et les cibles du GASP ont été présentées à la Conférence tenue à Montréal du 26 août au 6 septembre 2024, afin de recueillir le plus grand nombre d'observations des États et des organisations internationales.
- 2.4. Le GASP a été aussi restructuré en vue d'un meilleur alignement sur les plans mondiaux, régionaux et nationaux de sécurité de l'aviation. Par ailleurs, les éléments indicatifs liés au GASP ont été mis à jour afin de les aligner sur l'édition 2026-2028 du GASP. Il s'agit notamment de la *Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (Doc 10161), du *Manuel sur l'élaboration de plans régionaux et nationaux de sécurité de l'aviation* (Doc 10131), et du *Manuel sur le suivi de la mise en œuvre des plans régionaux et nationaux de sécurité de l'aviation* (Doc 10162).
- 2.5. L'édition 2026-2028 du GASP sera présentée à la 42^e Assemblée de l'OACI pour approbation.
- 2.6. Le projet de Plan régional pour la sécurité de l'aviation du RASG-AFI (édition 2023-2025 du RASP-AFI) a été élaboré par le Secrétariat du RASG-AFI et présenté lors d'un atelier virtuel tenu du 2 au 5 octobre 2023 pour validation par les équipes de soutien à la sécurité (SST) – organes auxiliaires du RASG-AFI, avant son approbation par la neuvième réunion plénière du RASG-AFI en novembre 2023. L'atelier a regroupé 201 participants représentant les autorités de l'aviation civile, les compagnies aériennes, les fournisseurs de services de navigation aérienne, les autorités d'enquête sur les accidents d'aviation, les organismes de formation agréés, et les organisations régionales et internationales.
- 2.7. Le RASP-AFI, tout comme le GASP, comporte un cycle triennal au cours duquel le document doit être révisé et actualisé pour le cycle ultérieur afin d'être aligné sur le GASP.
- 2.8. Le Manuel de procédures de l'AASPG prévoit la création d'équipes de projet composées d'experts possédant les qualifications et l'expérience requises pour les projets spécifiques pour lesquels ils ont été sélectionnés et connaissant bien les domaines en question. Par conséquent,

une équipe doit être créée pour la révision de l'édition 2023-2025 du RASP-AFI, afin d'assurer son alignement sur l'édition 2026-2028 du GASP pour réduire continuellement le nombre et les risques de décès dans la région ; et par extension, dans le monde en général. Dans l'exercice de ses activités, cette équipe de projet doit prendre en compte les risques de sécurité opérationnelle et les défis organisationnels de la région, et les États doivent être soutenus dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PNSA qui doivent être alignés sur l'édition actuelle du RASP-AFI.

- 2.9. À la fin de sa mission, l'équipe de projet doit présenter un projet d'édition 2026-2028 révisée du RASP-AFI au Comité d'examen et de coordination des programmes (PRCC) pour approbation, avant son adoption par la prochaine réunion plénière de l'AASPG en 2026.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) créer une équipe de projet chargée de réviser l'édition 2023-2025 du RASP-AFI et de l'aligner sur l'édition 2026-2028 du GASP, et d'entériner le processus décrit dans la présente note de travail ;
- c) encourager les membres de l'équipe du projet à travailler avec diligence et à veiller à ce que leur tâche soit achevée au plus tard le 30 juin 2026.

---- FIN ----